

REJETS DES PETITES MOULES EN BAIE.

« Le scandale doit cesser... »

L'Association « pays d'Emeraude mer environnement » monte au créneau contre les rejets des petites moules en baie du Mont Saint-Michel.

« Voici près de 18 mois que nous dénonçons ce scandale et avons à plusieurs reprises demandé aux administrations concernées de faire cesser les rejets massifs de moules sous taille le long et à proximité des chemins conchylicoles du Vivier sur Mer et de Cherrueix, à la Laronnière », souligne la présidente de l'APEME, Marie Feuvrier. « Depuis plus d'un an, nous avons demandé au Préfet, Patrick Strzoda, et aux responsables de la Délégation mer littoral (DML) de les faire cesser. Nous avons interpellé le Sous-préfet, de Saint-Malo, François Lobit, à plusieurs reprises, lors des réunions de concertation. Celui-ci a reconnu la situation mais sans prendre de disposition ou d'engagement pour que les mytiliculteurs stoppent leurs rejets ».

En ce qui concerne Cancale, « les rejets de petites moules sont effectués en pleine mer. Les photos que nous avons prises montrent leur déversement, à proximité



A Cancale, les rejets de petites moules sont effectués à proximité des parcs ostréicoles

des parcs ostréicoles, à partir d'un bateau appartenant à l'un des mytiliculteurs, partie prenante du projet de filières de moules ».

Le 4 novembre dernier, l'ADEME a donc demandé, par lettre recommandée, aux maires de Cancale, Cherrueix et Le Vivier-sur-Mer d'user de leur pouvoir de police pour faire cesser cette pollution permanente qui affecte gravement le littoral et les activités associées. « Depuis cette date, les rejets massifs de petites moules et de déchets plastiques continuent de plus belle. Sur notre stand, lors de la Route du Rhum, de nombreux mytiliculteurs de la

Manche et de Bretagne-Sud ont été atterrés du triste spectacle de ces petites moules sur l'estran, nous affirmant que ces pratiques n'existaient pas dans leurs concessions. Il semblerait qu'elles n'aient cours que dans la partie bretonne de la baie du Mont-Saint-Michel... Il faut y mettre fin ! Nous invitons les populations des communes concernées et tous les amoureux de notre baie, classée au Patrimoine mondial de l'UNESCO à soutenir notre action et à agir auprès des maires. Par la production de plus de 20 000 tonnes de moules par an, dont seulement la moitié,

voire moins, est commercialisée, ces dérives ont conduit à un doublement du prélèvement de phytoplancton, au détriment, on peut s'en douter, des huîtres, palourdes, Les mytiliculteurs doivent commercialiser 95 % des moules qu'ils produisent. C'est possible très rapidement à partir du moment où les élus locaux concernés et l'administration se décident à verbaliser ces rejets, Tous les engins mytilicoles empruntent les chemins conchylicoles et celui de Cancale est stationné sur le Port de la Houle. Il faut que les mytiliculteurs se décident à revenir à des pratiques respectueuses de leur métier, des activités riveraines marines et terrestres, de la biodiversité et des paysages de la baie ».

■ **Contact :** Marie Feuvrier, présidente de l'APEME, déléguée SPPEF 35 (tél. 02 99 89 65 00 ou 06 88 08 99 93). Mail : apeme35@gmail.com